



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

auxiliaires de puériculture

Question écrite n° 56876

Texte de la question

M. Rémi Delatte attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur la nécessité de définir clairement les compétences de la profession d'auxiliaire de puériculture. Cette profession, dont le diplôme a récemment été reconnu, souffre de l'absence de définition claire qui nuit à son bon fonctionnement. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir examiner la possibilité d'élaborer, en concertation avec les associations professionnelles, un décret d'actes de compétences visant, d'une part, à améliorer la prise en charge et le bien-être de l'enfant et, d'autre part, à apporter aux personnes concernées une véritable reconnaissance professionnelle.

Données clés

Auteur : [M. Rémi Delatte](#)

Circonscription : Côte-d'Or (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 56876

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 août 2009, page 7618

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)